



Le 17 février 2009

L.F.C.E.B.
MAIRE Christine
Administratrice
Présidente C.A.L.

A l'attention de tous les arbitres de la L.F.C.E.B.
A l'attention de tous les Maîtres d'Armes
A l'attention de tous les escrimeurs(euses)

Lettre n° 1/09

Madame, Monsieur, Maître,

Concerne : comportement inadéquat lors des compétitions.

Il est regrettable de constater que certaines personnes qui assistent à un match ont un comportement inadéquat, manifestent par des cris, des remarques, donnent des conseils, font des gestes, perturbent le bon déroulement de celui-ci de toutes les manières possibles, critiquent de plus l'arbitre et dénaturent ainsi l'esprit sportif qui doit exister dans toutes les compétitions.

Témoins à diverses reprises de ce comportement inacceptable, les membres de la commission d'arbitrage, arbitres eux-mêmes, invitent tous les arbitres de la L.F.C.E.B. à être très vigilants afin que cette situation dégradante pour notre sport, cesse.

Ceci est d'autant plus regrettable que dans la majorité des cas, les personnes concernées sont des tireurs et des enseignants, donc des personnes parfaitement informées du règlement et qui devraient être particulièrement vigilantes à le respecter. Dès lors, nous demandons aux arbitres d'appliquer les sanctions prévues au règlement (T82.1/2/3 et T120).

Nous rappelons également que lors d'une compétition, le Directoire Technique est présent pour le bon déroulement de celle-ci ; si un tireur subit un comportement préjudiciable d'un spectateur, quel qu'il soit, et contraire au règlement, nous lui conseillons vivement d'en faire part immédiatement au Président afin qu'il puisse y mettre fin.

Soucieux du respect à l'escrime et à l'arbitrage, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Maître, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour la C.A.L.
Christine Maire



L.F.C.E.B.
MAIRE Christine
Administratrice
Présidente C.A.L.

Le 27 mars 2009

A l'attention de tous les arbitres de la L.F.C.E.B.

Lettre n°2/09

Madame, Monsieur, Maître,

La Commission d'Arbitrage vous informe qu'une séance de recyclage aux trois armes aura lieu le **samedi 12 décembre 2009** de 9h à 12h au complexe sportif de Jambes, en la salle de conférence. Merci de bien vouloir en prendre déjà note sur votre agenda.

Tous les arbitres sont cordialement invités à y participer.

La C.A.L. souhaite également rappeler que le règlement F.I.E. est l'outil de référence d'un arbitre et qu'il doit être régulièrement consulté. Les contrôles de base (vêtements, matériel et armes) ne doivent pas être oubliés et les gestes de l'arbitrage exécutés.

Dans le souci d'aider les arbitres novices à gérer les situations de stress, nous leur proposons de demander le parrainage d'un arbitre plus chevronné. Ces échanges ne pouvant qu'être constructifs pour tous.

La C.A.L. ne crée pas des arbitres ; elle dispense les cours nécessaires à la formation des arbitres mais après ce stade, même en possession d'un diplôme d'arbitre, l'activité sur le terrain reste le meilleur apprentissage .

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer,
Madame, Monsieur , Maître, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour la C.A.L.
Christine Maire



L.F.C.E.B.
MAIRE Christine
Administratrice
Présidente C.A.L.

Le 27 mars 2009

A l'attention de tous les arbitres de la L.F.C.E.B.

Lettre n°3/09

Madame, Monsieur, Maître,

Concerne : Championnats de Belgique

La Commission d'Arbitrage souhaite attirer l'attention de tous les arbitres sur les sujets importants suivants :

a) Désignation officielle des arbitres aux Championnats de Belgique :

Il y a manifestement incompréhension avec certains arbitres sur ce point ; aussi voici la procédure. Les comités sportifs fédéraux des deux Ligues établissent un bilan provisoire des besoins en arbitres (se référant à l'année sportive précédente) ; la C.A.L. et la V.S.C. lancent un appel à tous les arbitres pour connaître leurs disponibilités éventuelles ; lorsque toutes les inscriptions ont été encodées ainsi que les noms des arbitres des clubs par le Président du Directoire Technique de la compétition, la C.A.L. et la V.S.C. sont informées des besoins effectifs par arme.

En fonction des disponibilités qu'elles ont reçues, les arbitres officiels Ligues (FR et NL) sont désignés et reçoivent un **courrier officiel** de leur Ligue respective les informant de leur désignation.

Lorsque la C.A.L. mentionne à un arbitre que sa disponibilité a été notée, cela ne veut pas dire qu'il est désigné officiellement audit Championnat.

b) Présence des arbitres aux Championnats de Belgique :

Les arbitres doivent être présents au moins à l'heure de l'appel afin de pouvoir assister à la réunion d'informations des arbitres et au plus tard pour le scratch. Il n'est pas normal que l'organisateur attende les arbitres pour commencer la compétition.

./...

c) Tenue vestimentaire des arbitres :

Il est demandé aux arbitres appelés à arbitrer en compétitions d'être vêtus décentement et correctement , particulièrement lorsqu'ils sont désignés par leur Cercle ou la Ligue aux Championnats de Belgique.

Toujours soucieux du respect à l'escrime et à l'arbitrage, nous vous remercions de votre bonne attention envers la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Maître, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour la C.A.L.
Christine Maire



L.F.C.E.B.
C.A.L.

25 mai 2009

Lettre 04/09

A tous les clubs de la L.F.C.E.B.
A l'attention des candidats arbitre

Concerne : Formations des arbitres session 2009-2010

Madame, Monsieur, Maître,

Vous trouverez ci-après les modalités pour la formation et l'évaluation des candidats arbitre en 2009-2010.

Formations en 2009-2010

1. Nouveau cycle (début en septembre 2009)

La filière principale

Cette filière est celle que la CAL continue à privilégier pour la formation des arbitres. Elle consiste en une formation théorique de 8 heures, en ce compris 1 heure de test d'évaluation, suivie d'une formation pratique de 7 heures se clôturant par un examen final. A l'issue de la formation complète, les candidats arbitres évalués positivement se verront octroyer le brevet d'arbitre.

La filière auxiliaire

Ceux qui ne désirent pas ou n'ont pas le temps de s'investir dans la formation suivant la filière principale peuvent devenir arbitre via cette filière. Les candidats devront présenter un examen théorique sous forme de QCM et une évaluation pratique. Les candidats via cette filière sont autorisés, s'ils le désirent, à suivre les cours théoriques dispensés par la CAL

La formation théorique consiste en 2 séances de 2 heures pour la partie « généralités » et une séance de 3 heures pour la partie « arme », le tout se clôturant sur une séance d'une heure pour les évaluations théoriques.

2. Les inscriptions aux formations principale et auxiliaire 2009-2010 seront transmises au secrétariat de la L.F.C.E.B. pour le **7 septembre 2009**, au moyen de la fiche correspondant à la filière souhaitée (modèles joints).

3. La formation théorique, suivant la filière principale, se déroulera au centre ADEPS de Jambes suivant le planning ci-dessous :

Formation « Généralités » : *entre le 15 septembre et 15 octobre*
(deux séances de 2 x 2 heures)

Formation « Arme » : *3 heures entre 15 octobre et 15 novembre*

Evaluations théoriques : *+ /- 1 décembre*

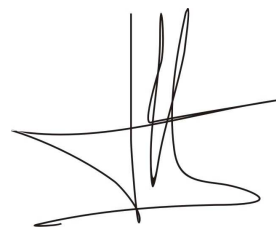
4. Nous attirons votre attention sur le fait que :
- La formation pratique à une arme ne sera pas organisée si le nombre de candidats inscrits est inférieur à **3**.
 - L'évaluation pratique à cette arme sera de toute façon organisée.
 - Un candidat ne peut s'inscrire à la formation pratique que d'une seule arme par cycle.

5. Frais administratifs

8 € à payer à l'inscription en mentionnant « formation Arbitre 2009-2010 » sur le compte de la Ligue Francophone 310-0298882-14

6. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de la suite que vous ne manquerez pas de donner à la présente, croyez, Madame, Monsieur, Maître, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Pour la C.A.L.
Norbert Van Loon

L.F.C.E.B.
C.A.L

FICHE D'INSCRIPTION
FILIERE PRINCIPALE
COURS ARBITRAGE 2009-2010

A renvoyer au secrétariat L.F.C.E.B. pour le 7 septembre 2009

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue : N°

Code Postal : Ville :

Tél :

Tél mobile :

EMail :

Club :

ARME CHOISIE (entourer l'arme choisie) et souligner l'arme réserve éventuelle

FLEURET

EPEE

SABRE

Pratique de l'escrime : Arme(s) :

Nombre années :

Commentaires éventuels :

L.F.C.E.B.
C.A.L

FICHE D'INSCRIPTION
FILIERE AUXILIAIRE
CANDIDAT ARBITRE 2009-2010

A renvoyer au secrétariat L.F.C.E.B. pour le 7 septembre 2009

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue : N°

Code Postal : Ville :

Tél :

Tél mobile :

EMail :

Club :

ARME CHOISIE (entourer l'arme)

FLEURET

EPEE

SABRE

Pratique de l'escrime : Arme(s) :

Nombre années :

Commentaires éventuels :

Assisterais* / N'assisterais pas* aux séances de formation théorique

* barrer la mention inutile



L.F.C.E.B.
MAIRE Christine
Administratrice
Présidente C.A.L.

Le 17 Juin 2009

A tous les Cercles et les arbitres de la L.F.C.E.B.

lettre n° 5/09

Madame, Monsieur, Maître,

Objets : - courriers CAL
- augmentation des rémunérations des arbitres
- recyclage du 12 décembre 2009

La Commission d'Arbitrage souhaite vous communiquer les informations importantes suivantes :

a) courriers de la C.A.L. :

Dès à présent, tous les courriers de la CAL seront repris sur le site de la Ligue. Les informations continueront à être diffusées aux Cercles via la Ligue et pour les arbitres qui n'ont pas d'accès internet, un courrier postal leur sera adressé une fois par trimestre.

Nous sollicitons l'attention des secrétariats des Cercles afin que les courriers soient également bien transmis à tous leurs arbitres.

Afin que nous puissions vérifier que les informations que nous possédons sont toujours d'actualité, nous demandons aux arbitres de communiquer leurs coordonnées, adresse, téléphone, mobile, e-mail, à l'adresse e-mail suivante :

arbitrage@escrime-ligue.be (adresse de la Ligue **uniquement pour communiquer les coordonnées des arbitres et pour les inscriptions des candidats arbitres**)

Avec la bonne volonté de chacun, tous les arbitres devraient être correctement informés dans l'avenir.

(suite de la lettre n° 5/09 CAL du 17.06.09)

b) augmentation des prestations d'arbitrage :

Remotiver les arbitres à s'investir dans leurs prestations passe sans aucun doute, par une amélioration de leur rétribution.

Aussi la rémunération des arbitres a été augmentée ainsi :

- pour les arbitres nationaux : 50 euros (au lieu de 40 euros)
- pour les arbitres internationaux : 60 euros (au lieu de 50 euros)
- le prix du km restant à 0.20 euro

pour les Championnats de Belgique et toutes les compétitions à l'étranger.

Ces montants sont préconisés pour les autres compétitions en Belgique.

A noter que nous sommes toujours en attente de recevoir du Ministère des Finances, l'attestation d'exonération fiscale ; la Ligue a adressé un rappel à ce sujet.

c) recyclage du 12 décembre 2009 :

La méconnaissance du règlement ainsi que la manière d'arbitrer, particulièrement aux armes conventionnelles, étant souvent à l'origine de tensions lors des compétitions, la CAL invite à ce recyclage, non seulement tous les arbitres mais également les tireurs et les Maîtres d'armes qui seraient intéressés.

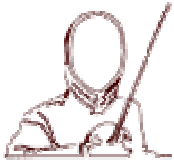
Afin de nous permettre d'organiser au mieux ce rendez-vous très important, et que chacun ait une place, nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse e-mail suivante :

arbitrage@escrime-ligue.be (adresse de la Ligue **pour les inscriptions au recyclage** et ce, pour le **27 novembre** au plus tard).

Nous espérons que ces dispositions renforceront l'intérêt de tous envers l'arbitrage.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Maître, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour la CAL
Christine Maire



L.F.C.E.B.

MAIRE Christine
Administratrice
Présidente C.A.L.

Le 08 Juin 2009

A tous les arbitres de la L.F.C.E.B.

Lettre n° 6/09

Madame, Monsieur, Maître,

Nous arrivons au terme de la saison sportive 2008-2009 ; le nombre de compétitions organisées en communauté française de Belgique est en constante évolution et a été considérable.

Au nom de tous les membres de la Commission d'Arbitrage, je tiens à remercier tous les arbitres qui ont accepté de consacrer de nombreuses heures de leur temps libre à notre sport.

Un merci particulier à ceux d'entre vous qui acceptent d'être arbitre officiel lors des compétitions fédérales et aussi les arbitres qui accompagnent des tireurs belges sur le circuit international.

Je vous demande de vous faire le porte -parole de la Commission d'Arbitrage de la L.F.C.E.B. auprès de vos clubs et de leurs adhérents afin de les inciter à la formation arbitrale et qu'ainsi le nombre d'arbitres susceptibles de juger lors de toutes les épreuves ne cesse d'augmenter.

Vous remerciant encore de votre investissement et dévouement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Maître, en mes sentiments distingués et dévoués.

Pour la C.A.L.
Christine Maire



L.F.C.E.B.
C.A.L.

26 août 2009

Lettre 07/09

A tous les clubs de la L.F.C.E.B.
A l'attention des candidats arbitre

Concerne : Formations des arbitres session 2009-2010

Madame, Monsieur, Maître,

Vous trouverez ci-après les modalités pour la formation et l'évaluation des candidats arbitre en 2009-2010.

Formations en 2009-2010

1. Nouveau cycle (début en septembre 2009)

La filière principale

Cette filière est celle que la CAL continue à privilégier pour la formation des arbitres. Elle consiste en une formation théorique de 8 heures, en ce compris 1 heure de test d'évaluation, suivie d'une formation pratique de 7 heures se clôturant par un examen final. A l'issue de la formation complète, les candidats arbitres évalués positivement se verront octroyer le brevet d'arbitre.

La filière auxiliaire

Ceux qui ne désirent pas ou n'ont pas le temps de s'investir dans la formation suivant la filière principale peuvent devenir arbitre via cette filière. Les candidats devront présenter un examen théorique sous forme de QCM et une évaluation pratique. Les candidats via cette filière sont autorisés, s'ils le désirent, à suivre les cours théoriques dispensés par la CAL

La formation théorique consiste en 2 séances de 2 heures pour la partie « généralités » et une séance de 3 heures pour la partie « arme », le tout se clôturant sur une séance d'une heure pour les évaluations théoriques.

2. Les inscriptions aux formations principale et auxiliaire 2009-2010 seront transmises au secrétariat de la L.F.C.E.B. pour le **7 septembre 2009**, au moyen de la fiche correspondant à la filière souhaitée (modèles joints).

3. Une première formation théorique, suivant la filière principale, se déroulera au centre ADEPS de Jambes suivant le planning ci-dessous :

Formation « Généralités » : le 12 septembre de 9 à 12 h

Formation « Arme » : épée et fleuret le 12 septembre de 13 à 15 h

Formation « arme sabre » fin septembre début octobre

Evaluations théoriques : fin octobre

Formation et examen pratique :

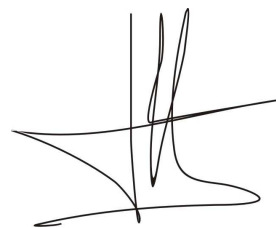
4. Nous attirons votre attention sur le fait que :
- La formation pratique à une arme ne sera pas organisée si le nombre de candidats inscrits est inférieur à **3**.
 - L'évaluation pratique à cette arme sera de toute façon organisée.
 - Un candidat ne peut s'inscrire à la formation pratique que d'une seule arme par cycle.

5. Frais administratifs

8 € à payer à l'inscription en mentionnant « formation Arbitre 2009-2010 » sur le compte de la Ligue Francophone 310-0298882-14

6. Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de la suite que vous ne manquerez pas de donner à la présente, croyez, Madame, Monsieur, Maître, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Pour la C.A.L.
Norbert Van Loon

L.F.C.E.B.
C.A.L

FICHE D'INSCRIPTION
FILIERE PRINCIPALE
COURS ARBITRAGE 2009-2010

A renvoyer au secrétariat L.F.C.E.B. pour le 7 septembre 2009

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue : N°

Code Postal : Ville :

Tél :

Tél mobile :

EMail :

Club :

ARME CHOISIE (entourer l'arme choisie) et souligner l'arme réserve éventuelle

FLEURET

EPEE

SABRE

Pratique de l'escrime : Arme(s) :

Nombre années :

Commentaires éventuels :

L.F.C.E.B.
C.A.L

FICHE D'INSCRIPTION
FILIERE AUXILIAIRE
CANDIDAT ARBITRE 2009-2010

A renvoyer au secrétariat L.F.C.E.B. pour le 7 septembre 2009

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue : N°

Code Postal : Ville :

Tél :

Tél mobile :

EMail :

Club :

ARME CHOISIE (entourer l'arme)

FLEURET

EPEE

SABRE

Pratique de l'escrime : Arme(s) :

Nombre années :

Commentaires éventuels :

Assisterais* / N'assisterais pas* aux séances de formation théorique

* barrer la mention inutile

Lettre 08/09

A tous les clubs de la L.F.C.E.B.
A l'attention des candidats arbitre

Objet: Rectification « Appel candidats arbitre session 2009-2010 » (lettre 07/09)

1. Dès maintenant les termes « formation principale » et « formation auxiliaire » ne sont plus d'application. (Voir nouvelle fiche d'inscription en annexe). Les inscriptions déjà reçues sont prises en considération.
La formation comprend deux parties : une théorique (généralités et par arme) et une pratique (par arme), chacune suivie d'un examen. Pour chaque examen une session de rattrapage sera organisée si nécessaire.
2. Localisation des cours : après les inscriptions la C.A.L. pourrait délocaliser les cours en fonction des lieux de résidence et d'entraînement des candidats et du nombre de candidats par zone géographique dans la limite de ses moyens budgétaires et humains. Les formations susceptibles d'être décentralisées dans plusieurs villes sont la formation théorique et l'examen théorique.
La session de rattrapage de l'examen théorique, l'examen final (pratique) ainsi que la session de rattrapage de l'examen final (pratique) seront organisés à Jambes.
3. Participation :
La présence aux formations n'est pas obligatoire. Le candidat qui choisit de ne pas participer à la formation doit le signaler lors de son inscription. Le candidat qui, bien qu'ayant choisi de participer à la formation, se voit dans l'incapacité d'être présent a l'obligation, sauf cas de force majeure, de signifier son absence au formateur au plus tard 7 jours avant la date prévue de la formation.
4. Structure :
La formation théorique s'étalera sur 5 heures et sera suivi par les examens théoriques (généralités et arme) :
1^{ère} à 3^{ème} heure : généralités (commune à toutes les armes), étude sur base du règlement FIE
4^{ème} et 5^{ème} heure : spécifique arme sur base du règlement FIE
(Le règlement FIE est disponible sur le site internet de la FIE : www.fie.ch)
La formation pratique s'étalera sur 6 heures :
1^{ère} à 3^{ème} heure : analyse et commentaires de séquences vidéo
4^{ème} à 7^{ème} heure : observation commentée des candidats en situation réelle d'arbitrage (en salle d'escrime). La formation pratique se déroulera à Jambes ou en tout autre lieu jugé opportun.
5. La formation 2009 – 2010 débutera le samedi 12 septembre au Centre ADEPS à Jambes
de 09 à 12 h Généralités (salle de conférence)
de 13 à 15 h épée et fleuret (salle de cours N°3 et salle de conférence)
(théorie sabre : fin septembre, début octobre).
Examens théoriques (généralités et par arme) fin octobre.

Pour la C.A.L



Le 23 septembre 2009

A tous les arbitres de la L.F.C.E.B.

Lettre n° 9/09

Madame, Monsieur, Maître,

La Commission d'Arbitrage de la L.F.C.E.B. attire votre attention sur le point important suivant :

Lorsque, au cours d'une épreuve, vous êtes amené à délivrer un carton noir, il vous est demandé de :

- Dans un premier temps, faire un rapport direct au Directoire Technique de l'épreuve en mentionnant avec précision les faits qui ont conduit à la délivrance du carton et en vous référant aux articles du règlement.
- De faire, par après, le lendemain par exemple, une relation plus détaillée des événements en y apportant les précisions que vous jugeriez opportunes et que vous voudrez bien faire parvenir sans délai au secrétariat de la L.F.C.E.B., afin que celui-ci puisse l'adjoindre au rapport transmis au Président de la Commission de Discipline.

Vous remerciant de votre collaboration et de l'attention que vous apporterez à la présente, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, Maître, mes salutations sportives.

Pour la C.A.L.
Norbert Van Loon
Secrétaire



02 décembre 2009

Lettre N° 10

A tous les arbitres de la L.F.C.E.B.
tous les cercles de la L.F.C.E.B.

Objet : Rappel recyclage des arbitres

Madame, Monsieur, Maître

La commission d'arbitrage de la Ligue organisera une séance de recyclage des arbitres le samedi 12 décembre de 9 à 12 heures au complexe sportif de Jambes, salle de conférence.

L'évolution constante des règlements et le souci d'une meilleure homogénéité dans l'arbitrage nous incitent à solliciter la présence d'un maximum d'entre vous.

Pour les arbitres non encore inscrits et afin de nous permettre de préparer cette organisation, nous vous prions de nous faire part, pour le 7 décembre 2009, de votre intention de participer à cette séance.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous réserver à la présence, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Maître, nos salutations sportives.

Pour la C.A.L.

Norbert Van Loon
Secrétaire